

11 décembre 2023

Aux prestataires de cours du programme de qualification en assurance de personnes (PQAP)

L'intégrité des examens du Programme de qualification en assurance de personnes (PQAP) est fondamentale pour la mission de protection des consommateurs de l'industrie de l'assurance-vie des Organismes canadiens de réglementation en assurance (OCRA). La standardisation des procédures d'examen est un moyen de soutenir l'intégrité des examens, d'assurer l'équité en évaluation et de renforcer les valeurs fondamentales des OCRA.

Par conséquent, les OCRA ont élaboré la politique d'administration des examens du PQAP afin de jeter les bases du maintien de normes élevées pour l'administration des examens du PQAP pour les organismes de réglementation ou par l'intermédiaire d'un administrateur d'examens tiers.

Ci-joint, vous trouverez une copie d'une version condensée de la politique d'administration des examens du PQAP.

La présente politique et les procédures connexes sont recommandées comme lignes directrices pour appuyer les organismes de réglementation dans le processus d'administration des examens du PQAP.

Les conséquences applicables aux violations de l'intégrité des examens et l'application de nouvelles règles de reprises doivent être déterminées et mises en œuvre dans les limites des pouvoirs de chaque juridiction.

Je vous remercie de votre engagement continu dans l'intégrité du PQAP,

Wendy Horrobin

Wendy Horrobin
Président, Comité de Gouvernance du PQAP

POLITIQUE D'ADMINISTRATION DES EXAMENS DU PQAP (version condensée)

L'intégrité des examens du Programme de qualification en assurance de personnes (PQAP) est fondamentale pour la mission de protection des consommateurs de l'industrie de l'assurance-vie des Organismes canadiens de réglementation en assurance (OCRA). La standardisation des procédures d'examen est un moyen de soutenir l'intégrité des examens, d'assurer l'équité en évaluation et de renforcer les valeurs fondamentales des OCRA.

Par conséquent, les OCRA ont élaboré la politique d'administration des examens du PQAP afin de jeter les bases du maintien de normes élevées pour l'administration des examens du PQAP par les organismes de réglementation (OR) ou par l'intermédiaire d'un administrateur d'examens tiers (AET).

La présente politique et les procédures connexes sont recommandées comme lignes directrices pour appuyer les OR dans le processus d'administration des examens du PQAP et de prise de décision. Les conséquences applicables aux violations de l'intégrité des examens doivent être déterminées et mises en œuvre dans les limites des pouvoirs de chaque juridiction.

Procédures d'administration des examens en personne

- Les candidats sont responsables d'arriver à la salle d'examen à temps pour l'inscription et pour l'examen tel que demandé par leur OR et AET.
- Les candidats doivent fournir une pièce d'identité valide avec photo délivrée par le gouvernement ou toute autre information d'identification demandée par le surveillant.
- Les candidats ne doivent utiliser que du matériel autorisé pendant l'examen (questionnaire d'examen, tablette, papier brouillon, crayon et gomme à effacer). L'utilisation de téléphones portables, lecteurs MP3, casques, calculatrices programmables, montres intelligentes, ordinateurs personnels, appareils photo et tout autre appareil électronique non autorisé est strictement interdite.
- Les candidats doivent se conformer à toutes les règles spécifiées avant, pendant et après la session d'examen.

Procédures d'administration des examens en ligne

- Les candidats sont responsables d'être présents à l'heure prévue le jour de leur examen.
- Les candidats doivent avoir leur identifiant de connexion pour accéder au système et présenter une carte d'identité officielle reconnue avec photo à un surveillant en direct une fois la connexion réussie.
- Les candidats doivent être équipés d'une technologie appropriée et fonctionnelle, comme un ordinateur avec un écran ou un moniteur, une webcam, un microphone et une connexion Internet stable. L'espace d'examen doit être isolé avec une porte fermée, bien éclairé et exempt de toute perturbation. Le poste de travail doit être propre et dégagé de tout matériel. Un bureau partagé ou un espace public n'est pas accepté.
- L'environnement physique d'examen doit être surveillé avant et pendant l'examen à la demande du surveillant.
- Les candidats ne doivent utiliser que du matériel autorisé pendant l'examen. L'utilisation de téléphones portables, de calculatrices programmables, d'ordinateurs personnels, de montres

- intelligentes, d'appareils photo et d'autres appareils électroniques non autorisés est strictement interdite.
- Les candidats doivent être enregistrés en tout temps pendant la session d'examen (visage, voix et salle physique où ils sont assis pour passer l'examen). La vidéo sera visionnée par le personnel autorisé et à des fins de vérification seulement.
 - Les candidats doivent se conformer à toutes les règles spécifiées avant, pendant et après la session d'examen.

Règles de reprise

- Un candidat qui échoue à un examen a le droit à trois examens supplémentaires (trois reprises), à condition que la qualification minimale soit valide. La période de validité de cette formation est de douze mois à compter de la date à laquelle elle a été complétée avec succès.
- Une période d'attente de 24 heures est obligatoire entre les tentatives.
- Un candidat qui échoue à la 3^e reprise (4^e essai) doit attendre un an à compter de la date de l'échec à la quatrième tentative pour s'inscrire à l'examen initial. Il doit également reprendre les cours préalables afin que leurs qualifications minimales soient valides lors de l'inscription initiale à l'examen.
- Un candidat qui a échoué à un examen et qui ne s'inscrit pas à l'examen de reprise dans un délai d'un an à compter de la date où il a échoué ledit examen doit rencontrer les exigences de formation minimale avant de s'inscrire à l'examen initial.

Conduite inadmissible et violations des règles

Toute pratique qui se produit avant, pendant ou après l'examen et qui est déterminée à compromettre la sécurité et la fiabilité de l'examen peut entraîner l'annulation de l'examen et un échec à celui-ci. Les OCRA prennent au sérieux toute inconduite et détermine des conséquences appropriées pour les candidats qui sont reconnus coupables de violation de l'intégrité de l'examen.

Conséquences de violation de l'intégrité des examens du PQAP et résultats

- Les informations relatives au manquement/à la violation et leurs conséquences demeureront dans le dossier du candidat à l'OR conformément à la loi applicable et au RCPA.
- Selon le niveau de gravité, les observations attentive et/ou l'analyse statistique subséquente des réponses du candidat, un manquement à l'examen du PQAP peut entraîner une ou plusieurs des conséquences suivantes :
 - Un zéro à l'examen auquel fait référence l'inconduite ou la violation des règles et une tentative consignée dans le dossier du candidat.
 - Réécrire un nouveau format d'examen du module original en personne, à la date et à l'heure spécifiées par l'AET et l'OR.
 - Réécrire en personne de nouveaux formats d'examen pour d'autres modules, que la violation d'examen soit détectée dans ces modules ou non.
 - Suspension du processus d'examen du PQAP pour une période de deux ou trois ans (à compter de la date de la violation de l'intégrité) en fonction du niveau de gravité de la violation de l'examen.
 - Retrait permanent du processus d'examen du PQAP et refus de délivrer un certificat.